



## Versement de primes et d'un forfait en janvier 2014

La Régie procédera prochainement au versement trimestriel du forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable, de la prime de responsabilité, de la prime horaire de soutien aux services de première ligne en santé publique et de la prime de santé au travail du quatrième trimestre de 2013.

### 1. Forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable

Le versement trimestriel du forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable pour le quatrième trimestre de 2013 figurera à l'état de compte du 20 janvier 2014.

### 2. Versement des primes

Le prochain versement trimestriel des primes de responsabilité, des primes horaires de soutien aux services de première ligne en santé publique et des primes de santé au travail figurera à l'état de compte du :

- 24 janvier 2014 pour les médecins rémunérés à honoraires fixes;
- 20 janvier 2014 pour les médecins rémunérés à tarif horaire.

### 3. État de situation

Il est possible pour les médecins de recevoir gratuitement, sur demande, un état de situation détaillant les forfaits ou les primes versés pour une période donnée. Votre demande doit préciser le type de forfait ou de prime ainsi que la période visée. Elle doit porter uniquement sur des forfaits ou des primes déjà versés.

Pour en faire la demande, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance aux professionnels à l'adresse suivante : [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)

#### À NOTER

Pour les médecins rémunérés à honoraires fixes :

Conformément aux informations transmises dans l'infolettre 095 du 23 juillet 2013 et dans l'infolettre 112 du 23 août 2013, nous vous informons que le forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable est traité comme relevant du mode de l'acte. Aucune retenue pour fins d'impôts n'est effectuée sur ce forfait lorsque le mode de rémunération du médecin est celui des honoraires fixes.

c. c. Agences commerciales de facturation

#### Courriel

[services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)

#### Téléphone

Québec 418 643-8210  
Montréal 514 873-3480  
Ailleurs 1 800 463-4776

#### Télécopieur

Québec 418 646-9251  
Montréal 514 873-5951

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE  
DU LUNDI AU VENDREDI,  
DE 8 H 30 À 16 H 30  
(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)